

## SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le deux Juillet à vingt heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 22/06/2015

**PRESENTS** : Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Marie-Christine DIETSCH, Christophe TISSIER, Frédérique LAUNAY, Agnès FRADET, Aurélien LEMOINE, Pascal BRILLARD, Laurence LUSSEAU, Sonia BROSE.

**ABSENTS EXCUSES** : Jérôme BRILLARD (pouvoir à Pascal BRILLARD), Sylvie BRANSOLLE.

Approbation du dernier compte-rendu.

M. SOPENA demande que soit ajouté à l'ordre du jour l'approbation du règlement intérieur de la bibliothèque pour son passage prochain de point lecture en bibliothèque le 1<sup>er</sup> septembre. Les Conseillers sont d'accord.

### **1 -2015-36 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Suite à la transformation du point lecture en bibliothèque municipale, il était nécessaire d'adapter le règlement intérieur ; Monsieur SOPENA donne lecture des articles modifiés. Les Conseillers Municipaux l'approuvent à l'unanimité. Celui-ci sera affiché à la bibliothèque.

### **2 -2015-37 RESTRUCTURATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT : MAITRISE D'ŒUVRE**

Après ouverture des plis en date du 12 juin, après analyse des deux offres effectuée par le service « qualité de l'eau » du Conseil Général, l'offre économiquement la plus avantageuse a été présentée par le cabinet VIATEC 58, avenue Gérard Yvon 41100 VENDOME.

Les Conseillers Municipaux décident de retenir ce bureau d'études afin d'assurer la maîtrise d'œuvre relative à la restructuration du système d'assainissement pour un montant de 7 900 € HT soit 9 480 € TTC comprenant les études d'avant-projet (AVP), les études de projet (PRO), l'assistance pour la passation du ou des contrats de travaux (ACT), le contrôle des études d'exécution préalablement aux travaux (VISA), la direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) et l'assistance lors des opérations de réception (AOR)

Le relevé topographique sera effectué par le cabinet de géomètres AXIS CONSEIL 15, boulevard Kennedy 41100 VENDOME pour un montant de 290 € HT, soit 348 € TTC.

Au cas où un dossier « loi sur l'eau » serait nécessaire, la mission serait confiée à l'entreprise SOCOTEC pour une tranche ferme de 2 000 € HT (porté à connaissance) et une tranche conditionnelle de 9 000 € HT (dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau).

Les Conseillers Municipaux autorisent Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement nécessaires et toute autre pièce qui pourrait intervenir dans le cadre de cette consultation.

### **2015-38 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le pays Vendômois, lauréat de l'appel à projet TEPCV (territoire à Energie positive pour la croissance verte) a lancé un appel à projet aux collectivités au travers de deux opérations « coup de poing » ayant comme objectif la diminution des consommations d'énergie liées notamment à l'éclairage public.

Les aides financières s'appliquent sur le remplacement des luminaires « boules » par des éclairages LED et l'installation d'horloges astronomiques. Le montant des aides est de l'ordre de 80 % (450 € par point lumineux et 350 € par horloge astronomique) et les travaux doivent être terminés avant le 31 décembre 2015.

La commune de Pezou s'est positionnée pour ces deux types d'opérations :

Les devis s'élèvent à 14 832 € HT pour le remplacement de 34 boules par des LED et 4260 € HT pour l'installation d'horloges astronomiques.

Les Conseillers Municipaux souhaitent bénéficier du dispositif d'appui financier sur la rénovation de l'éclairage public proposé par le Pays Vendômois dans le cadre du TEPCV,

S'engage à réaliser les travaux en 2015 et à transmettre au Pays Vendômois les éléments techniques nécessaires au montage du dossier de demande de subvention,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention particulière avec la Caisse des Dépôts et tous documents afférents à ce dispositif.

### **3 -2015-39 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'EPANDAGE DES BOUES AVEC M. ROULLEAU, AGRICULTEUR (EARL de la THEVOTERIE)**

Monsieur le Maire informe que la convention liant la commune de PEZOU à l'EARL de la THEVOTERIE pour la prise en charge, le transport et l'épandage des boues de la station d'épuration du bourg sur des parcelles agricoles recensées au plan d'épandage est arrivée à expiration le 14 avril 2014.

Il propose de fixer les nouvelles conditions financières et administratives liées à cette prise en charge.

Il donne lecture de la nouvelle convention, propose de porter à 10.70 € le m<sup>3</sup> la rémunération de l'agriculteur sachant que la tonne à lisier est fournie par la commune.

L'indice TR (transport routier) qui servait à la révision du prix étant archivé depuis octobre 2014, il n'y aura plus de formule de révision dans la nouvelle convention.

Le prix de 10.70 € tient compte du pourcentage d'augmentation constaté précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte les conditions financières et administratives de la convention pour la prise en charge, le transport et l'épandage des boues de la station d'épuration,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de 5 ans avec Monsieur Benoît ROULEAU, agriculteur à LA VILLE AUX CLERCS et gérant de l'EARL de la THEVOTERIE

### **4 -2015-40 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL**

Lors de l'établissement du budget primitif 2015, les Conseillers Municipaux ont décidé d'amortir sur 5 ans les études non suivies de travaux, il s'agissait en l'occurrence des études liées à l'élaboration du Plan local d'urbanisme. L'année 2011 a été omise du total et il a été dépensé pour ces études la somme de 10 166 €  
L'amortissement est donc de 2 034 €.

Afin de régulariser les écritures liées à l'amortissement, les Conseillers Municipaux décident de virer la somme de 2 034 € de l'article 1641 emprunts sur l'article 2802 amortissement de frais de réalisation des documents d'urbanisme (recettes d'investissement)

Et

De virer 2 034 € du chapitre 022 dépenses imprévues sur l'article 6811 dotation aux amortissements (dépenses de fonctionnement)

### **5 -2015-41 DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Les Conseillers Municipaux décident de virer la somme de 3000 € du chapitre 022 dépenses imprévues sur l'article 6743 subvention exceptionnelle (1000 €)  
et sur l'article 673 titres annulés (2000 €).

### **6 -2015-42 DENOMINATION SALLE DES FETES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité que la salle des fêtes soit baptisée « salle Paul MARTINET » ancien Maire, ancien Conseiller Général, ancien Conseiller Régional, à l'initiative du SIVOS, à l'origine de la construction de la salle des fêtes. Cette manifestation au lieu lors de la cérémonie des vœux.

Monsieur SOPENA invite chaque conseiller municipal à réfléchir à un nom à donner à l'ancien terrain de camping.

### **7 – AMENAGEMENT DU PARC M. GENTY COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE CAUE**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réflexion sur l'embellissement de la commune avec le CAUE et suite déjà à deux réunions, il avait été décidé de dessiner un chemin dans l'arrière du parc Marie Genty en le fauchant, ce qui a été fait le 15 juin dernier. L'aménagement devait être complété par la construction de cabanes en bois mort par des bénévoles. (les arbres qui viennent d'être abattus au club 2000 pourront peut-être servir)  
Ces aménagements devraient voir le jour en automne.

Pierre SOLON aimerait que ceux qui n'assistent pas à ces réunions soient tout de même informés de l'avancement du dossier.

Nicolas. JANSSEN lui dit que des plans numérisés seront envoyés aux Conseillers.

Frédérique LAUNAY fait part de ses craintes quant à une éventuelle délinquance dans le parc due au fait qu'il y aura des endroits à l'abri des regards. M. SOPENA lui répond qu'effectivement si c'était avéré, il serait toujours possible de défaire les cabanes en bois.

## **8 – EXPOSITION DE PHOTOS SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE**

La commission « communication », dans un but culturel, avait pensé faire une exposition de statues puis un photographe de Fréteval a été contacté et proposé des photos qui représentent le Loir la nuit. 10 photos ont été imprimées sur toile, un dépliant a été édité et un jeu-concours mis en place. Le vernissage aura lieu le 4 Juillet.

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

Afin de présenter les communes nouvelles aux élus, une réunion animée par M. le Préfet, Mme GOURAULT et M. LEROY réunissant les conseillers municipaux des cinq communes sera organisée à la salle des fêtes de PEZOU; la date présumée est le 1<sup>er</sup> septembre à 18 heures.

Aurélien LEMOINE émet l'idée que d'autres communes telle que Saint Firmin qui est limitrophe pourrait être invitée à cette présentation.

Daniel ROUSSINEAU indique que les travaux de voirie seront réalisés à 90 % la semaine prochaine.

Agnès FRADET informe qu'une réunion interne aura lieu le 8 juillet pour continuer le dossier du Plan Communal de Sauvegarde.

Christophe TISSIER émet une observation sur le fait que le terrain de football n'ait pas été arrosé. Daniel ROUSSINEAU lui répond que lorsqu'il est arrosé, des réflexions sont faites sur le gaspillage d'eau.

Nicolas JANSSEN informe qu'à DANZE sur les trottoirs sont inscrits des chiffres qui constituent des points de regroupement pour les poubelles (VAL DEM), le fait de regrouper les poubelles génèrent une économie de carburant non négligeable pour VAL DEM. Par contre, au cas où PEZOU mettrait en place ces points de regroupement, l'idée des chiffres sur le trottoir ne reçoit pas l'aval des conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures<sup>10</sup>.

LE MAIRE,  
Alain SOPENA